

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 7 avril 2026

Sont présents :

M. Romain AUBERT, M. Bastien BARNEAUD, M. Sébastien BARRUEL, M. Michel CERIEZ, M. Robin CHARRIEAU, Mme Lydia COCO, Mme Ornella DEANDREIS, M. Joël GALLICE, Mme Marie-Christine IMBERT, M. Jean-Baptiste JAME, Mme Ludivine LAVEDAN, Mme Corinne LAZZIZERA, M. Dorian LORAZO, Mme Sylviane MICHEL, Mme Justine PATRAS, Mme Jade REYNAUD, M. Frédéric REYNAUD, Mme Leslie SAUNIER, M. Jean-Michel TRON

Sont absents :

Sont représentés :

Est désignée secrétaire de séance : Mme Jade REYNAUD

Ouverture du Conseil :

A 20h00

Les points à l'ordre du jour :

Monsieur Jean-Michel TRON, Maire en exercice procède à l'appel des conseillers municipaux. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut légitimement délibérer.

1) Démission d'un membre du Conseil – Installation de son remplaçant,

Suite à la démission de Monsieur Roger MASSE du Conseil Municipal, Monsieur Jean-Michel Tron a procédé à l'installation de Monsieur Dorian LORAZO, étant le candidat suivant de la liste « Ensemble pour l'avenir ».

2) Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2026,

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

3) Indemnités des élus,

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Maires délégués et aux adjoints au Maire. Il propose le versement avec la répartition suivante :

- Indemnité de fonction du Maire de la Commune Ubaye-Serre-Ponçon au taux de 44.3% de l'indice brut 1027.
- Indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire délégué de La Bréole et de Maire délégué de Saint Vincent les Forts au taux de 8.40 % de l'indice brut 1027.
- Indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de 8.40% de l'indice brut 1027.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 7 avril 2026

4) Commissions communales thématiques,

Commissions	Commentaires	Représentants (doit correspondre aux nombres de personnes indiquées en commentaires)
CAO MAPA - 8 Titulaires - 5 Suppléants	8 personnes titulaires et 5 suppléants	Titulaires : M. Charrieau R, M. Barneaud B, M. Jame JB, Mme Patras J, Mme Reynaud J, M. Gallice J, M. Aubert R, M. Reynaud F Suppléants : Mme Imbert MC, Mme Deandreis O, M. Ceriez M, M. Barruel S, Mme Saunier L
CAO Formalisée - DSP Camping - Le Maire 3 Titulaires + 3 Suppléants	4 personnes et 3 suppléants	Jean-Michel Tron Titulaires : M. Aubert R, M. Ceriez M, Mme Imbert MC Suppléants : Mme Coco L, Mme Reynaud J, M. Charrieau R Complément : M. Barruel S
Conseil d'exploitation de l'eau - Le Maire - 3 Titulaires + 3 Suppléants	6 personnes dont 1 Pt et 1 Vice-Pt	Jean-Michel Tron Titulaires : M. Gallice J, Mme Imbert MC, M. Jame JB, Mme Michel S, M. Ceriez M, M. Aubert R, M. Barneaud B
Commission communale des impôts directs - Le Maire - 6 commissaires titulaires choisis par DDFiP - 6 commissaires suppléants choisis par DDFiP - Sur liste de contribuables établie par le Conseil Municipal 24 personnes contribuables	6 titulaires 6 suppléants 24 contribuables	Jean-Michel Tron, Titulaires : M. Aubert R, M. Barneaud B, M. Ceriez M, M. Charrieau R, Mme Coco L, Mme Deandreis O, Suppléants : M. Gallice J, Mme Imbert MC, M. Jame JB, Mme Lavedan L, Mme Michel S, Mme Patras J, 24 contribuables : Mme Reynaud J, M. Reynaud F, Mme Saunier L, M. Renauda R, M. Rolland A, Mme Geffray Z, Mme Guibaud M, M. Barruel S, Mme Lazzizzera C, M. Estrayer PM, M. Michel Y, M. Charbonnier M, Mme Mathieu I. Mme Milliere E, Mme Masse E, Mme Charbonnier C, M. Lorazo D, Mme Michel B, M. Boudouard J, M. Guardiola J, Mme Prigent S, Mme Roche P, M. Sbrava A. Mme Mathieu A
SDE04 Syndicat Départemental d'Energie des AHP	3 titulaires 2 suppléants	Titulaires : M. Charrieau R, M. Barneaud B, Mme Lavedan Suppléants : M. Tron, M. Barruel S
Sécurité routière	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : M. Jame JB Suppléant : Mme Coco L Complément : Mme Saunier L
Associations des communes pastorales	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : M. Gallice J Suppléant : M. Lorazo D Complément : M. Barneaud B, M. Jame JB, M. Aubert R
Association des communes forestières ONF	5 titulaires	TITULAIRES : M. Aubert R, M. Charrieau R, M. Jame JB, M. Barneaud B, Mme Reynaud J COMPLEMENT : M. Lorazo D
Sécurité défense et protection délinquance	2 titulaires	M. Gallice J, M. Aubert R
Sécurité prévention des risques	1 titulaire	Titulaire : Mme Reynaud J Compléments : M. Reynaud F, M. Charrieau R
Liste électorale	3 titulaires majorité + 2	Majorité : Mme Lavedan L, Mme Deandreis O, Mme Michel S

Compte-Rendu du conseil municipal du Mardi 7 avril 2026

	titulaires opposition	Opposition : Mme Lazzizzera C, Mme Saunier L Complément : M. Gallice J
Médiathèque Colporteurs en Ubaye	2 titulaires	Titulaires : Mme Imbert MC, Mme Lavedan L, Complément : Mme Lazzizzera C
Commission de contrôle financier	2 titulaires	M. Gallice J, M. Aubert R
CNAS	1 titulaire	Mme Imbert MC
Correspondant Météo	1 titulaire	Jean-Michel TRON
Correspondant EDF	1 titulaire	Jean-Michel TRON
Correspondant Armée	1 titulaire	Jean-Michel TRON
AGEDI	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : M. Reynaud F Suppléant : Mme Imbert MC

Comités consultatifs	Elu référent	Représentants
Etat-civil, cérémonies, pouvoir de police, cimetières	Jean-Michel TRON	M. Gallice J, M. Aubert R, Mme Reynaud J
Patrimoine, urbanisme	M. Reynaud F	M. Jame JB, Mme Michel S, Mme Lavedan L, Mme Imbert MC, M. Charrieau R, M. Aubert R, M. Barneaud B, Mme Reynaud J, M. Renauda R, Mme Saunier L, M. Barruel S
Agriculture, Forêt, Chasse	M. Aubert R	Mme Patras J, M. Renauda R, M. Charrieau R, M. Barneaud B, M. Jame JB, M. Gallice J, M. Reynaud F, M. Lorazo D
Finances, affaires générales Préparation des budgets Dossier et arbitrage des dossiers de financement	Jean-Michel TRON	M. Gallice J, M. Aubert R, M. Reynaud F, Mme Imbert MC, M. Charrieau R, Mme Reynaud J, M. Barneaud B
Ressources Humaines	Mme Imbert MC	Mme Lavedan L, M. Renauda R, Mme Coco L, Mme Saunier L
Service technique, bâtiments publics, voirie, réseaux	M. Aubert R	Mme Patras J, M. Renauda R, Mme Imbert MC, M. Jame JB, M. Charrieau R, M. Barneaud B, M. Gallice J, M. Reynaud F, Mme Lazzizzera C, Mme Saunier L, M. Lorazo D, M. Barruel S
Attribution logement	Mme Coco L	Mme Deandreis O, Mme Michel S, M. Barneaud B, M. Gallice J, Mme Patras J, Mme Reynaud J, M. Renauda R, Mme Saunier L, Mme Lazzizzera C
Tourisme	M. Charrieau R	M. Ceriez M, M. Barneaud B, Mme Reynaud J, Mme Imbert MC, Mme Coco L, M. Jame JB, Mme Patras J, M. Barruel S
Vie sociale, animations, culture	Mme Michel S	Mme Reynaud J, M. Renauda R, M. Ceriez M, Mme Deandreis O, Mme Imbert MC, M. Barruel S, Mme Lazzizzera C, Mme Guibaud M
Information, communication, nouvelles technologies	Mme Reynaud J	M. Ceriez M, M. Charrieau R, Mme Coco L, Mme Imbert MC, Mme Lavedan L, Mme Lazzizzera C, Mme Saunier L
Ecoles -périscolaire -cantine dont le personnel -conseil d'école	M. Barneaud B	Mme Reynaud J, Mme Patras J, Mme Deandreis O, Mme Lavedan L, M. Aubert R, Mme Saunier L, Mme Guibaud M

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 7 avril 2026

5) Avenant n°2 au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale,

Le Maire donne lecture de l'Avenant N° 2 au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026 – relatif à la phase de revoyure annuelle des contrats (tenue de juillet à octobre 2025) qui a permis d'ajuster à nouveau le contenu du contrat sur la période 2024-2026 au regard de l'avancée des opérations, sur la base des dossiers déposés et enregistrés par les services départementaux et prenant en compte les échanges intervenus avec les acteurs publics du territoire. Au terme des échanges avec les acteurs publics du territoire lors de la réunion de revoyure du 06 octobre 2025, le contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 a été ajusté. Cet ajustement a conduit à un deuxième avenant (Avenant n°2) au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026 du territoire de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

6) Financement acquisition foncière + Travaux base nautique,

Monsieur le Maire explique aux membres présents la nécessité de réaliser des contrats de prêts pour l'acquisition du Relais Rencontre d'une part et pour les travaux de réhabilitation des commerces de la base nautique d'autre part. La Banque Postale retenue pour le financement de l'acquisition foncière ayant imposé que la délibération soit votée le jour du vote du budget, celle-ci est donc reportée au prochain conseil municipal.

Pour le financement de l'opération de réhabilitation des commerces de la base nautique, le Maire propose de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations deux Contrats de Prêt composé chacun d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 1 466 125 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Transformation écologique
Montant : 620 698 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Ligne du Prêt 2 :

Ligne du Prêt : Cohésion territoriale
Montant : 845 427 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 7 avril 2026

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

7) Désignation du Président de séance pour le vote des Comptes Financiers Unique 2025,

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2025 du Budget Principal et des Budgets Annexes : Aménagement Touristique – Commerces et Station-Service - Régie Eau USP - Lotissement « Le Collet II » - Location VAE, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Frédéric REYNAUD en sa qualité d'adjoint.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

8.1) Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal

Monsieur Frédéric REYNAUD, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal.

Le compte financier unique se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
MANDATS EMIS	116 466,22 €	252 666,90 €
TITRE EMIS	113 245,97 €	103 690,15 €
RESULTAT EXERCICE 2025	-3 220,25 €	-148 976,75 €
REPORT N-1	89 645,67 €	353 996,36 €
RESULTAT GLOBAL	86 425,42 €	205 019,61 €
BALANCE RESTE A REALISER		
RESULTAT GLOBAL PAR SECTION	86 425,42 €	205 019,61 €
RESULTAT GLOBAL	291 445,03 €	

Le Maire, Monsieur Jean-Michel TRON, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

8.2) Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe « Commerces et Station-Service »

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 7 avril 2026

Monsieur Frédéric REYNAUD, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe « Commerces et Station-Service ».
Le compte financier unique se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
MANDATS EMIS	2 411,09 €	476 042,60 €
TITRE EMIS	7 487,55 €	330 505,00 €
RESULTAT EXERCICE 2025	5 076,46 €	-145 537,60 €
REPORT N-1		
RESULTAT GLOBAL	5 076,46 €	-145 537,60 €
BALANCE RESTE A REALISER		
RESULTAT GLOBAL PAR SECTION	5 076,46 €	-145 537,60 €
RESULTAT GLOBAL	-140 461,14 €	

Le Maire, Monsieur Jean-Michel TRON, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

8.3) Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe « Régie eau USP »

Monsieur Frédéric REYNAUD, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe « Régie de l'eau Ubaye-Serre-Ponçon ».
Le compte financier unique se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
MANDATS EMIS	136 463,80 €	73 072,18 €
TITRE EMIS	106 835,12 €	65 559,68 €
RESULTAT EXERCICE 2025	-29 628,68 €	-7 512,50 €
REPORT N-1	11 826,70 €	159 353,16 €
RESULTAT GLOBAL	-17 801,98 €	151 840,66 €
BALANCE RESTE A REALISER		
RESULTAT GLOBAL PAR SECTION	-17 801,98 €	151 840,66 €
RESULTAT GLOBAL	134 038,68 €	

Le Maire, Monsieur Jean-Michel TRON, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

8.4) Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe « Lotissement Le Collet II »

Monsieur Frédéric REYNAUD, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe « Lotissement Le Collet II ».
Le compte financier unique se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
MANDATS EMIS	95 133,07 €	0,00 €

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 7 avril 2026

TITRE EMIS	79 277,55 €	95 133,07 €
RESULTAT EXERCICE 2025	-15 855,52 €	95 133,07 €
REPORT N-1	-525,73 €	58 107,41 €
RESULTAT GLOBAL	-16 381,25 €	153 240,48 €
BALANCE RESTE A REALISER		
RESULTAT GLOBAL PAR SECTION	-16 381,25 €	153 240,48 €
RESULTAT GLOBAL	136 859,23 €	

Le Maire, Monsieur Jean-Michel TRON, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

8.5) Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe « Location VAE »

Monsieur Frédéric REYNAUD, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe « Location VAE ».

Le compte financier unique se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
MANDATS EMIS	9 504,12 €	0,00 €
TITRE EMIS	7 274,63 €	37 988,00 €
RESULTAT EXERCICE 2025	-2 229,49 €	37 988,00 €
REPORT N-1	-8 445,89 €	27 050,00 €
RESULTAT GLOBAL	-10 675,38 €	65 038,00 €
BALANCE RESTE A REALISER		
RESULTAT GLOBAL PAR SECTION	-10 675,38 €	65 038,00 €
RESULTAT GLOBAL	54 362,62 €	

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

9) Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose d'allouer des subventions de fonctionnement à diverses associations et organismes. Il précise que l'ensemble des demandes enregistrées a fait l'objet d'une analyse.

Dénominations	Attributions 2026	Ne prend pas part au vote / Résultats
Abattoir de Seynes	1 000 €	Unanimité
Association Aide à Domicile en Milieu Rural - ADMR	3500 €	Unanimité
Association pour Adultes et Jeunes Handicapés 04 APAJH	100 €	Unanimité
Association des Amis de la Résistance en Ubaye	100 €	Unanimité
Amicale des sapeurs-pompiers d'Ubaye-Serre-Ponçon	3 000 €	Unanimité
Association des commerçant et artisans USP	2 000 €	Mme Coco L / Unanimité
Association du four du Lautaret	1 500 €	Unanimité
Association BREOLE I BRIUS	10 000 €	5 abstentions, 14 votes pour
Association Scolaire d'Oc	350 €	Unanimité
Blanche ascendance	1 500 €	M. Reynaud F / Unanimité
Club des Aînés Ubaye Serre Ponçon	6 800 €	Unanimité
Comité d'animation Saint-Vincent les Forts	3 000 €	Unanimité
Crèche - Association Petits Pas	30 000 €	Mme Lavedan L / Unanimité
Fondus de l'Ubaye (Mucoviscidose)	100 €	Unanimité

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 7 avril 2026

Groupeement Départemental des Lieutenants de l'ouvetier des Alpes de Haute Provence	500 €	Unanimité
Jeunesse Ubaye Serre-Ponçon	2 100 €	Unanimité
La ligue contre le cancer	150 €	Unanimité
Lendemain Meilleur	200 €	Unanimité
Les Capucins Bréolais	1 000 €	M. Barneaud B / Unanimité
Les Enfants De Dormillouse	120 €	M. Reynaud F / Unanimité
Les Restos du Cœur	350 €	Unanimité
Musique dans la vallée	2 000 €	Unanimité
Rivages de Méditerranée	1 000 €	Unanimité
Secours Catholique	600 €	Unanimité
Solidarité Ubaye	500 €	Unanimité
Solidarité Paysans 04	100 €	Unanimité
Association pour le don de sang bénévole en Ubaye	80 €	Unanimité
USB Union Sportive Blanche	4 000 €	M. Reynaud F / unanimité
USB Union Sportive Blanche – Remise de Trophées	800 €	M. Reynaud F / Unanimité
USB Challenge Club Escalade	300 €	M. Reynaud F / Unanimité
USB Section Ski (Grand prix de la Vallée de la Blanche)	300 €	M. Reynaud F / Unanimité
USB Organisation Randormillouse	1 000 €	M. Reynaud F / Unanimité
USB Organisation Trail Dormillouse	1 500 €	M. Reynaud F / Unanimité
USB Organisation Raid de la Blanche	1 000 €	M. Reynaud F / Unanimité
OCCE (écoles)	1 500 €	Unanimité
TOTAL	82 050 €	

10) Convention de servitude Enedis – Base nautique,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ENEDIS souhaite procéder à des travaux sur la parcelle cadastrée 198 Section B n° 0039 lieux-dits « Ubaye – Le Fein » appartenant à la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon. Ces travaux visent à établir dans une bande de 1 m de large, 3 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 20 m pour conducteurs électriques et leur passage, sur la parcelle ci-dessus désignée, ainsi que ses accessoires dans le cadre des opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.). Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention et le plan d'implantation.

Monsieur le Maire indique qu'ENEDIS s'engage à verser à la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon une indemnité forfaitaire et unique de 20,00 €uros (*vingt euros*) à titre de compensation forfaitaire et définitive lors de l'établissement de l'acte notarié. La convention ayant pour objet de conférer à ENEDIS des droits prévus (articles L.323-3 et suivants et R.323-1 et suivants du Code de l'Énergie) sera authentifiée, en vue de sa publication au service de la Publicité Foncière, par acte notarié, les frais dudit acte restant à la charge d'ENEDIS.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

11) Renouvellement de la Convention 2026 avec SOLIHA Alpes du Sud,

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la Commune d'Ubaye-Serre-Ponçon dans la campagne de ravalement des façades et toitures. Un dispositif visant à requalifier le bâti ancien pour offrir un cadre de vie harmonieux aux habitants et aux visiteurs. Une volonté qui passe aussi par la redynamisation et la revitalisation des centres anciens et plus généralement de l'ensemble de la commune.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention entre l'Association SOLIHA Alpes du Sud et la commune pour l'animation de l'opération communale façades-toitures pour l'année civile 2026. Il précise que la rémunération de cette mission pour l'année 2026 sera de 630,95 €uros H.T (six cent trente euros et quatre-vingt-quinze centimes) par dossier. Soit 757,14 €uros T.T.C (sept cent cinquante-sept euros et quatorze centimes)

Le Maire rappelle que la région n'aide plus les communes sur les opérations façades et toitures.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 7 avril 2026

12) Questions diverses,

Monsieur Frédéric REYNAUD fait part aux conseillers de l'état de délabrement avancé du four des Mathéris, voisin de la propriété de Monsieur LAURET. Celui-ci propose de l'acquérir si la collectivité ne souhaite pas mener des travaux de réhabilitation. Celle-ci ayant déjà été étudiée par la commune de Saint-Vincent les Forts avant la fusion, les élus s'accordent sur la nécessité de conserver ce four dans le patrimoine communal et s'engage à se rapprocher des différentes structures susceptibles d'accompagner techniquement et financièrement la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30



